



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 29/03/2021

### France Vue sur Mer pour l'extension du sentier du littoral

**Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, Annick Girardin, ministre de la Mer, et Bérangère Abba, secrétaire d'État chargée de la Biodiversité, ont lancé le 4 mars 2021 l'appel à projets « France vue sur mer » auprès des maîtres d'ouvrages publics.**

Mise en œuvre dans le cadre du plan national de relance France Relance, cette initiative vise à offrir à tous les promeneurs un accès libre et gratuit à de nouveaux tronçons du sentier du littoral, à restaurer ceux qui le nécessitent pour des raisons de sécurité et de préservation de la biodiversité, et à constituer une continuité d'itinéraires le long des littoraux français, passant de 5 800 à près de 7 000 kilomètres.

**L'appel à projets « France vue sur mer » est doté d'une première enveloppe de 5 millions d'euros et comporte 3 axes :**

- **La plateforme numérique « France vue sur mer »** : tout porteur public, au premier rang desquels les collectivités, peut y faire une demande d'aide (études préalables à des travaux, et travaux).

Cette plateforme est accessible via le site : <https://www.cerema.fr/fr/france-vue-mer-sentier-littoral>

- **Le déploiement d'une communication nationale** : des événements seront annoncés au cours des prochaines semaines sur les territoires de projet, avec les acteurs de terrain.
- **La création d'un réseau d'acteurs engagés** : ce partenariat entre l'État, les acteurs publics et la société civile permet de fédérer une communauté d'acteurs pour faire vivre l'initiative « France vue sur mer ».

### Le sentier du littoral, un parcours privilégié pour découvrir le bord de mer et ses enjeux

Le sentier du littoral, c'est le libre accès aux rivages et la possibilité de découvrir l'exceptionnelle richesse de notre patrimoine littoral : des sites et des paysages ouverts et préservés, une biodiversité variée et fragile, des cultures et des économies locales liées au littoral et à la mer.

À la Réunion, le sentier du littoral compte des itinéraires représentatifs de la diversité des paysages naturels du littoral de l'île et permet d'accéder à des sites emblématiques comme la pointe de la Table, l'anse des Cascades, le Gouffre, l'étang du Gol, la pointe au Sel... Il compte également des itinéraires urbains qui contribuent à l'ouverture des Réunionnais vers la mer (Le Port, Saint-Denis, Saint-Paul...). Mais ces itinéraires doivent être entretenus et complétés pour assurer une continuité du sentier sur l'ensemble du littoral.

Les collectivités et autres porteurs de projets relatifs au sentier du littoral sont invités à contacter la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), service aménagement et constructions durables, et la direction de la mer sud océan Indien (DMSOI).

Pour en savoir plus sur le sentier du littoral : <https://www.mer.gouv.fr/sentier-du-littoral>

Service régional de la  
communication interministérielle

Tél : 0262 40 77 77

Mél : [communication@reunion.gouv.fr](mailto:communication@reunion.gouv.fr)

[www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr) - Twitter/Facebook : @Prefet974